

Image not found or type unknown



Reparation a effectuer par le proprietaire

Par **sdavids**, le **13/04/2008** à **00:20**

Mon grand père de 95 ans habite dans le même appartement depuis 1983 sans aucun incidents.

Il a aujourd'hui un problème avec un volet roulant qui est cassé DEPUIS LE MOIS DE DECEMBRE , qui lui est tombé dessus et qu'un spécialiste envoyé par l'agence au mois de fevrier dernier lors de l'établissement dun devis de réparation, lui a bloqué en position ouverte. Aujourd'hui après plusieurs relances auprès de l'agence qui s'occupe de la gestion de l'appartement toujours rien n'a bougé ni réparation ,ni courrier pour nous informer de la situation. Aujourd'hui la situation est devenue une obsession pour mon grand père et je voulais savoir quels étaient nos recours face à la situation.
cordialement